

# INFOS DIVERSES

## Compétence eau potable

*Le Conseil Municipal reporte sa décision sur le transfert de la compétence eau potable*

Lors de ses dernières réunions, le Conseil Municipal a choisi de ne pas accepter, pour l'instant, le transfert de la compétence eau potable à la Communauté de Communes Cœur de Savoie. En effet, plusieurs scénarios ont été proposés par le bureau d'études chargé de ce projet, mais chacun présente encore trop d'incertitudes, notamment sur le plan financier, technique ou organisationnel. Dans ces conditions, il est difficile de s'engager sereinement sur une décision aussi importante, qui aurait des conséquences durables pour la commune et pour les habitants. Le Conseil Municipal préfère donc attendre que des informations plus précises et fiables soient disponibles avant de se prononcer. Il reste néanmoins attentif à l'évolution du dossier et se dit prêt à réexaminer la question dès que de nouveaux éléments viendront clarifier les enjeux et les impacts d'un éventuel transfert.

## Désherbage des voiries

*Un défi environnemental et réglementaire*

Depuis l'entrée en vigueur de la loi Labbé en 2015, l'utilisation de produits phytosanitaires est interdite pour l'entretien des espaces publics par les collectivités. Cette réglementation a pour objectif de préserver la santé de tous et de protéger notre environnement. Face à ce changement, notre commune doit relever un véritable défi : maintenir la propreté de nos voiries et espaces publics sans recourir aux pesticides chimiques. Pour y parvenir, nous avons fait le choix d'une démarche écologique en combinant le désherbage mécanique (arrachage manuel, brossage, débroussaillage) et l'utilisation de produits biologiques respectueux de l'environnement. C'est sur ce constat que la commune s'engage sur une approche écologique et efficace permettant de réduire la prolifération des mauvaises herbes.

## Le moustique tigre

*Ensemble, luttons contre le moustique tigre pour réduire sa présence et protéger notre santé !*

L'été est là et, avec lui, les moustiques tigres sont de retour. Aussi pour éviter la prolifération de cette espèce, un petit rappel concernant son développement car il représente un réel enjeu de santé publique pour notre commune. Reconnaisable à ses rayures noires et blanches, cet insecte est un vecteur potentiel de maladies comme la dengue, le chikungunya et le Zika. L'œuf du moustique doit être mis en eau pour éclore **donc privé d'eau, il ne se reproduit pas ! Il faut donc éliminer les eaux stagnantes, vider tous les récipients contenant de l'eau** (soucoupes, seaux, récipients divers...) et **couvrir les réservoirs d'eaux**. Infos et signalement : [agirmoustique.fr](http://agirmoustique.fr)

Directeur de publication : **Jean-Michel Blondet**  
Réalisation **David de Bruyne**  
Tirage à 500 exemplaires

Mairie de Cruet - Tél. 04.79.84.29.62

### Accueil du public

Lundi de 15h à 18h, jeudi et vendredi de 9h à 12h.  
Le Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous en semaine.

[www.cruet.fr](http://www.cruet.fr)

### Le forum des associations

Organisé le **7 septembre** à la Salle des Fêtes, il offrira à chacun la possibilité de venir s'informer, découvrir ou re-découvrir, les activités proposées au sein de chaque association qui sauront vous proposer une large palette d'initiatives.

### Les déchèteries à l'heure d'été !

Afin de limiter l'exposition des usagers et des agents aux températures les plus chaudes, la Communauté de communes Cœur de Savoie modifie l'ouverture des déchèteries. Des horaires d'été sont mis en place pour les déchèteries gérées par le service déchets, à compter du **7 juillet 2025 jusqu'au 30 août 2025** :

- Saint-Pierre d'Albigny : du lundi au samedi de 8h à 13h
- Porte-de-Savoie : du lundi au samedi de 7h à 12h

### Bibliothèque municipale

A compter du lundi 7 juillet 2025, votre bibliothèque restera ouverte les mardis 8, 15, 22 et 29 juillet de 10h à 12h. Elle fermera, ensuite, ses portes et rouvrira le mardi 26 août de 10h à 12h. A compter du 1<sup>er</sup> septembre, la bibliothèque sera ouverte les jours et aux horaires habituels.

### Horaires de la mairie

Changement des horaires d'ouverture au public pendant la période estivale (du **7 juillet 2025 jusqu'au 29 août 2025**) :

- lundi de 9h30 à 12h30
- jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00

### Panneau Pocket

Utilisée par 75% des Cruetnains, l'application vous permet de rester en contact permanent avec les actualités communales. Application gratuite et ouverte à tous, elle est d'utilisation simple et intuitive. Elle n'exige pas de création de compte personnel et ne collecte pas les données des habitants.

### Frelons asiatiques

Notre commune, riche de ses espaces forestiers, est particulièrement exposée à la prolifération du frelon asiatique. Cet insecte invasif menace notre biodiversité et nos écosystèmes forestiers, mais représente aussi un danger pour l'homme. En cas de découverte d'un nid, signaler le immédiatement sur le site [www.frelonasiatiques.fr](http://www.frelonasiatiques.fr) (photo indispensable).

# L'écho des villages

Bulletin d'informations municipales

## Juillet 2025

*C'est avec grand plaisir que je vous écris ces quelques mots pour vous apporter des informations à propos de notre commune. C'est l'occasion de faire une petite rétrospective sur les actualités communales de ce début d'année et de rappeler les quelques règles du vivre ensemble.*

Le Maire, **Jean-Michel Blondet**



## LES TRAVAUX

### Construction de la nouvelle mairie, de l'espace multiservices et de la chaufferie collective

*Un projet structurant pour la commune*

La commune de Cruet s'apprête à franchir une étape majeure de son développement avec la construction d'un nouvel ensemble regroupant mairie et espace multiservices. Ce projet architectural et fonctionnel a pour ambition d'offrir aux habitants un lieu moderne, accessible et adapté aux besoins actuels de l'administration municipale.

Après plusieurs années de réflexion et de planification, la municipalité a lancé cet ambitieux projet de construction en remplacement des anciens bâtiments devenus vétustes et ne répondant plus aux normes d'accessibilité et de fonctionnement. Situé au cœur du village, ce projet incarne la modernisation et le dynamisme de la commune.

À ce jour, le bâtiment est hors d'eau et hors d'air. L'isolation extérieure et les façades sont terminées, le cloisonnement intérieur est en cours de réalisation.

Le chantier a toutefois pris du retard en raison de venues d'eau découvertes lors du terrassement, nécessitant des travaux supplémentaires de drainage sous la construction. Malgré cela, **la livraison reste prévue pour octobre.**

Concernant la chaufferie, les équipements de l'école (chaudière et citerne gaz) ont été démontés et les travaux de modification sont en cours durant ces vacances d'été. Par ailleurs, le réseau de chaleur vers le bâtiment de La Savoisienne Habitat a été réalisé et les raccordements vers l'école et la salle polyvalente seront effectués pendant ce mois de juillet.

Le projet a subi des ajustements financiers à la hausse, notamment en raison des travaux de drainage imprévus et de diverses adaptations du chantier.

L'investissement total de ce projet se monte à **1.920.504 €/HT** avec un financement à hauteur de **1.011.310 €** de subventions, un emprunt de 500.000 € et 409.194 € de fonds propres sur le budget communal. Pour contribuer à ce financement, la municipalité a voté, lors de la délibération du 8 juillet dernier, la vente de l'actuel bâtiment de la mairie.

Le projet se décompose en deux parties :

- la mairie, l'espace multiservices
- la chaufferie collective avec son réseau de chaleur.



Le montage financier se compose lui aussi de deux parties réparties comme suit :

	Cout HT	Subventions	Emprunt	Autofinancement
<b>Mairie, espace multiservices</b>	1.509.163 €	Etat : 300.000 € Département : 258.969 € Région AURA : 70.000 € Fonds vert : 61.000 € ANCT : 50.000 € CEE : 60.000 €	300.000 €	409.194 € [dont 291.400 € issus de la vente de la mairie actuelle]
<b>Chaufferie, réseau de chaleur</b>	411.341 €	ADEME : 189.450 € Département : 21.891 €	200.000 €	

Cette construction représente un investissement d'avenir, alliant **performance technique, responsabilité financière, qualité de service public**, avec un accueil **moderne, accessible et des espaces de travail fonctionnel** pour le personnel communal.

## L'espace multiservices

*Pensez un modèle original et collectif*

À la suite de la réunion de concertation publique du 16 mai, qui a réuni plus de 70 participants et suscité de nombreux échanges sur le **rôle social, économique et de proximité** que pourrait jouer ce futur espace dans la vie du village, **une synthèse a permis d'en dégager les grandes orientations.**

Un comité de pilotage composé d'une quinzaine de personnes, réunissant élus et habitants, a ensuite élaboré un **cahier des charges**. Celui-ci prévoit **diverses activités** : épicerie multiservices, bistrot et lieu de convivialité, vente de produits locaux, relais poste ainsi que des animations et des services.

Destiné aux futurs exploitants, ce cahier des charges précise les **conditions de création, de gestion, d'exploitation et de développement** d'un commerce épicerie/multiservices à Cruet.



## ÉCOLE PRIMAIRE

Malgré les aménagements réalisés ces dernières années pour accueillir de nouveaux habitants, l'école primaire enregistre une baisse continue de ses effectifs. Ceux-ci sont passés de **107 élèves en 2021-2022 à 83 élèves pour la rentrée prochaine**, soit une diminution de plus de 20 % en quatre ans. Les projections pour les années à venir indiquent au mieux une stagnation, voire une nouvelle baisse.

Ce phénomène, observé au niveau national, se répercute également localement. Si aucune fermeture de classe n'a été décidée cette année, la situation devra être surveillée de près dans les prochaines rentrées.

Face à ce constat, et dans un contexte de contraintes budgétaires croissantes liées à la hausse des dépenses et à la baisse continue

des dotations de l'État, le Conseil Municipal a pris la décision, difficile mais nécessaire, de supprimer le deuxième poste d'ATSEM. Cette décision s'appuie sur la répartition prévisionnelle des effectifs en maternelle communiquée par la directrice de l'école pour la rentrée 2025 : **29 élèves au total**, avec la classe de Mme De Gabai à 17 élèves (CP et MS) et la classe de Mme Belloli accompagnée de l'ATSEM à 23 élèves (PS, MS et GS).

Conscients de l'impact de cette mesure, les élus rappellent qu'ils ont fait le choix, depuis le début de la mandature, de **ne pas augmenter l'imposition communale afin de préserver le budget des administrés**. Cette position a été présentée aux parents d'élèves venus déposer une pétition contre cette décision lors du conseil municipal du 1<sup>er</sup> juillet dernier.

## VIVRE ENSEMBLE

La municipalité tient à rappeler à chacun l'importance du respect du voisinage, en particulier **la nuit**.

### Nuisances sonores nocturnes

Nous constatons des nuisances sonores récurrentes sur le parking de l'école, notamment entre **23h et 6h** du matin. Ces comportements troublent la tranquillité des riverains. **Pour rappel :**

- Il est strictement interdit de provoquer des nuisances sonores la nuit **entre 22h et 7h**, que ce soit par des rassemblements, de la musique diffusée depuis les véhicules, des conversations à voix élevée, ou tout comportement générant du tapage nocturne. Conformément au Code de la santé publique (article R1336-7) et au Code pénal (article R623-2), les contrevenants s'exposent à une amende pour tapage nocturne, même si ce bruit ne dure pas, dès lors qu'il trouble la tranquillité d'autrui.
- Nous comptons sur le civisme et la responsabilité de chacun pour préserver la qualité de vie de notre commune et éviter des verbalisations.
- Des contrôles pourront être effectués en soirée et la nuit par la gendarmerie afin de veiller au respect de cette tranquillité indispensable à tous. **La gendarmerie reste votre interlocuteur pour tout signalement de tapage nocturne.**

### Divagation des animaux et déjections canines

Il est rappelé qu'il est interdit de laisser divaguer les animaux (article 4 de l'arrêté préfectoral du 4/09/2001). Est considéré comme en état de divagation tout chien qui n'est plus sous la surveillance effective de son maître, hors de portée de voix de celui-ci, éloigné de son propriétaire de plus de 100 m. Tout chien abandonné, livré à son

seul instinct, est en état de divagation. Merci également aux propriétaires canins de ramasser les déjections de leur animal !

### Terrain multisports

La commune met à disposition des habitants son terrain multisports, un équipement apprécié qui permet à toutes les générations de pratiquer une activité physique de manière libre, conviviale et sécurisée. Cependant, nous constatons ces dernières semaines des nuisances sonores répétées causées par **UN USAGE INAPPROPRIÉ** de cet équipement par un groupe d'utilisateurs, notamment à des horaires tardifs et/ou avec un niveau sonore dépassant largement le cadre normal de la pratique sportive.

Nous rappelons que le terrain multisports est un lieu destiné au sport et aux loisirs dans le respect de tous, et que son bon usage est fondé sur des règles simples :

- Sont interdits les bruits gênants par leur intensité, leur durée, leur caractère agressif et **RÉPÉTITIF**.
- Éviter tout comportement bruyant volontairement **EXCESSIF**.

La commune souhaite que ce terrain reste un lieu de rencontre, d'échange et de bien-être pour l'ensemble des habitants. À défaut du respect des règles et si les nuisances persistent, **nous serions contraints d'en restreindre l'accès ou d'en modifier les conditions d'ouverture**, ce qui serait regrettable pour tous. Nous faisons donc appel au civisme et à la responsabilité de chacun afin de préserver cet équipement collectif, dans l'intérêt de la qualité de vie et du vivre-ensemble dans notre commune.

